Demande de Pose de Compteur

SAGe
SAUDRUNE • ARIÈGE • GARONNE
Au cœur de notre avenir !

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :
- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces demandées

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi .....
.....
Code postal ..... Communes .....

Identification du propriétaire

Mme // M. Nom .....Prénom .....
Adresse actuelle
.....
..... Code postal ..... Ville .....
Téléphone ..... Courriel .....

ou **ENTREPRISE** ..... Contact .....
Obligatoire N° SIRET ..... *(Joindre un extrait Kbis de votre société)*

Observations

.....
.....

☐ Je souhaite que la pose du compteur soit réalisée dans les 8 jours.
Mon règlement peut être encaissé immédiatement.

Fait le : .....
Signature :
Avec la mention " Bon pour accord"

« Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat.
Si vous souhaitez que la pose de compteur soit réalisée avant la date d'expiration, cochez cette case. »

Il est convenu que :
Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Compte rendu de l'intervention :

Date de pose : .....
Compteur : .....
Cyble : .....
Calibre : ..... Index de pose :.....
Information emplacement : .....
.....
.....
.....
.....

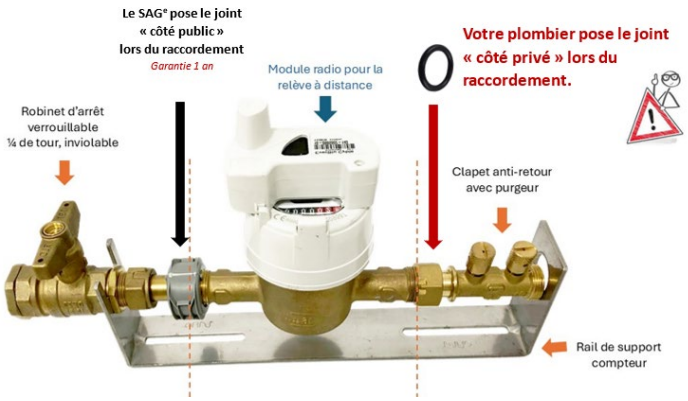

Notice d'application
Pose de Compteur

Lorsque les travaux de raccordement au réseau public sont réalisés :

La pose du compteur d'eau et l'ouverture du branchement, seront effectuées dès réception du dossier complet.

1 - Remplir et Signer le formulaire

2 - Joindre une photocopie de la pièce d'identité du ou des demandeurs

3 - Joindre les pièces justificatives

- ✓ Le plan de situation et le plan de masse
- ✓ L'attestation notariale de propriété
- ✓ La demande de pose de compteur
- ✓ Le contrat de fourniture d'eau rempli et signé
- ✓ L'arrêté du permis de construire

4 - Retourner nous votre demande

A SAVOIR :
Le compteur doit être protégé contre le gel par l'usager en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, polyuréthane…) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'usager sera tenu responsable de sa détérioration.

3 Points d'Accueils

Un courriel unique : usagers@spl-sag.fr

Point d'accueil Roques
45 chemin des Carreaux
31120 Roques
Tél. 05 62 20 89 50

Point d'accueil Pins-Justaret
2 avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
Tél. 05 62 11 73 60

Point d'accueil Noé
4 rue du Collège
31410 Noé
Tél. 05 61 87 84 35

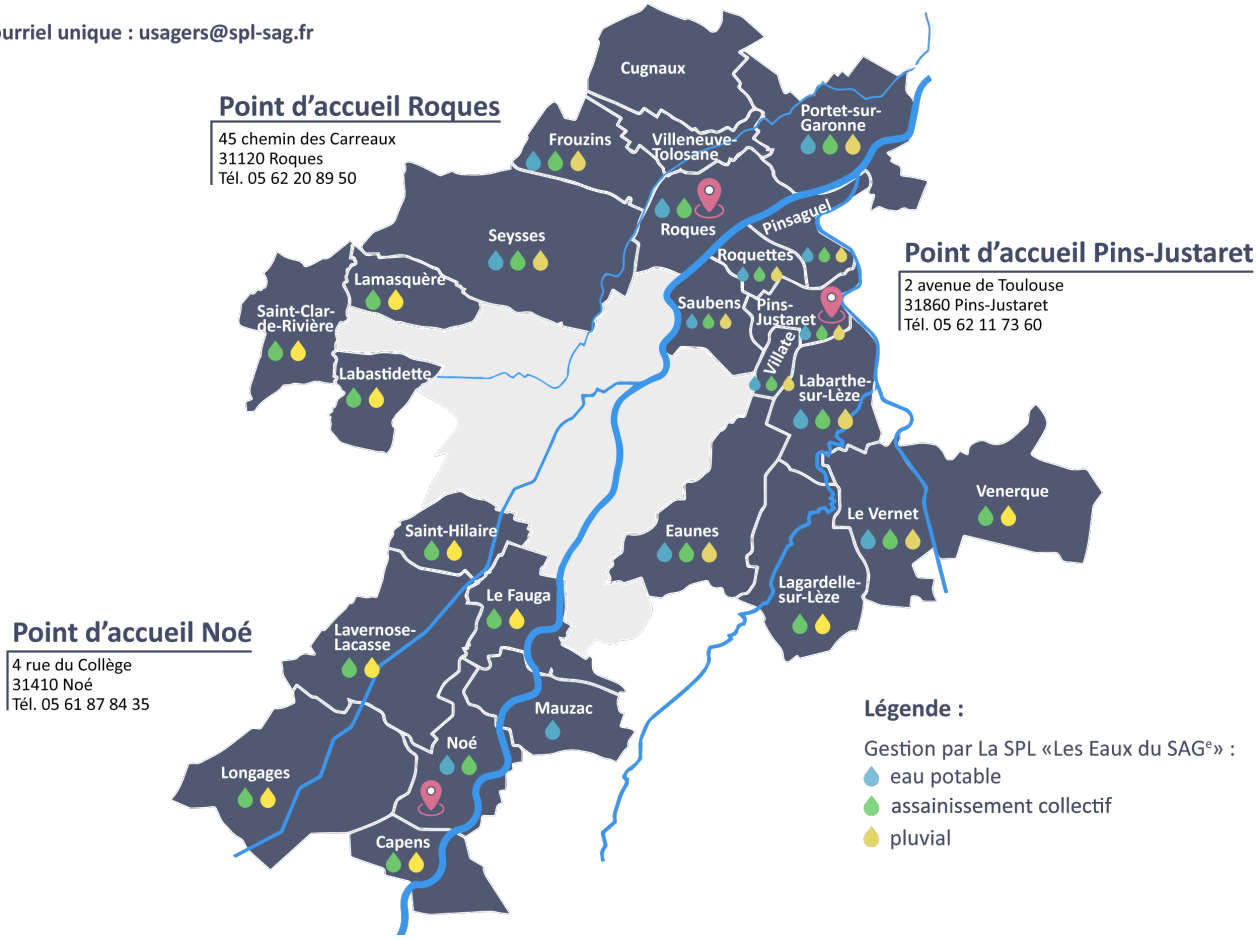

La SPL les « Eaux du SAGe » ne pose pas les compteurs pour les communes ci-dessous, veuillez contacter l'organisme gestionnaire de l'eau potable :

Capens, Longages, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Saint-Clar-de-Rivière, Lamasquère, Labastidette et Saint-Hilaire Syndicats des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT)- 05 61 56 00 00	**Lagardelle /s Lèze** Service Public de l'eau Hers Ariège (SPEHA)- 05 34 66 71 20	**Venerque** SMEA - Réseau 31 05 61 24 83 31

La SPL « Les Eaux du SAGe » souligne la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement